

CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 10 décembre 2018
Présidence : Nicolas Menétrey
Effectif : 40
Présents : 38

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 8 octobre 2018
3. Assermentation d'un nouveau conseiller
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. Élection d'un suppléant à la commission urbanisme
7. Comptes rendus des délégués aux associations
8. Préavis municipal 23/2018 concernant le budget municipal 2019 (rapporteur commission GF Monsieur Jean-Marc Berney)
9. Préavis municipal 24/2018 concernant le remplacement des luminaires de l'éclairage public communal (rapporteur commission Ad'Hoc Monsieur Florian Gindroz, rapporteur commission GF Monsieur Jean-Marc Berney)
10. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à chacune et chacun et ouvre la séance.

1. Appel

38 membres sont présents, Monsieur Fabrice Ausoni est excusé et Monsieur Christian Graf est absent.

2. Approbation du PV du 08.10.2018

La discussion au sujet du procès-verbal est ouverte.

Monsieur Éric Gysin souhaite apporter une modification au point 5 : « les membres de l'ASIRE ont été normalement convoqués et l'un des sujets portait sur les subsides scolaires » à la place de « l'ASIRE s'est rencontrée au sujet du problème d'argent attribué aux diverses sorties scolaires ».

Monsieur Gilles Rossier demande qu'au point 4, à propos du parc périurbain du Jorat, la phrase suivante soit modifiée : « il précise que le refus de la commune de Froideville ne remet pas en question le positionnement de la commune de Montilliez » à la place de : « il précise que le refus de la commune de Froideville ne remet pas en cause l'acceptation de la commune de Montilliez », la commune n'ayant pas donné officiellement son approbation.

En l'absence d'autre intervention, le PV est soumis à l'approbation du Conseil qui l'accepte avec 36 voix et une abstention.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie Madame Laureen Pittet pour son travail.

3. Assermentation d'un nouveau conseiller

Monsieur Nicolas Menétrey fait part de la lettre de démission de Monsieur Philippe Curchod.

Monsieur Jean-Louis Waterlot a été désigné parmi les suppléants restant. Monsieur Nicolas Menétrey donne lecture des formules de serment prescrites par la loi. À l'appel de son nom, Monsieur Jean-Louis Waterlot solennise sa promesse et est installé membre du Conseil. Monsieur Nicolas Menétrey lui souhaite la bienvenue.

4. Communications du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle l'article 42 du Règlement du Conseil Communal (p. 11) en remerciant les commissions de transmettre leurs rapports dans les délais convenus.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 10 décembre 2018

Monsieur Sébastien Hirschi soulève, pour la commission gestion-finance et le préavis 24/2018, que la rencontre avec la Municipalité n'a pas permis de répondre à toutes leurs questions. Les informations complémentaires sont arrivées peu avant la date butoir. À défaut de devoir demander un délai supplémentaire, la commission a préféré rendre son rapport hors délai impart.

Monsieur Nicolas Menétrey rappelle aux responsables de commissions et délégués aux associations de transmettre leurs heures à Madame Laureen Pittet.

5. Communications de la municipalité

En raison de son absence durant la dernière séance du Conseil, Monsieur Daniel Leuba donne des précisions sur certains sujets évoqués :

Concernant la question de Monsieur Éric Gysin en lien avec le préavis municipal 18/2018, la demande d'abaissement de vitesse est en cours et doit être validé par deux commissions cantonales de sécurité. Comme la passerelle piétonne a été validée et mise en place cet été, la signalisation a déjà pu être adaptée.

Au sujet de la remarque de Madame Sandrine Picard sur les places de parc prévues pour la grande salle de Dommartin, il informe qu'une surface de 32m² est en cours de négociation. Lorsqu'elles seront mises en place, il est proposé d'installer une signalétique de réservation à leur usage.

Pour l'interrogation de Monsieur Marc Suter à propos du passage piéton dégradé sur la Route de Sugnens à Poliez-le-Grand, Monsieur Daniel Leuba confirme que celui-ci sera refait avec la réfection de la route. Le problème de visibilité est lié aux hauteurs des buissons et lauriers des parcelles alentours et revient à la responsabilité des propriétaires. La Municipalité a déjà pris contact plusieurs fois avec les personnes en question.

Monsieur Daniel Leuba revient sur la remarque de Monsieur Gilles Rossier concernant la Route des Fourches à Dommartin. Il explique les différentes raisons pour lesquelles les délais ont eu de la difficulté à être tenus. Il précise que des poteaux de bord de route pour assurer la sécurité des piétons ont été mis en place, rendant la route plus étroite.

Monsieur Daniel Leuba explique les différentes raisons du défaut de revêtement de la route à Sugnens soulevé par Monsieur Cédric Barde. Dans un premier temps, le choix de faire des travaux plus légers consistants à gratter et refaire par-dessus l'ancien bitume a été pesé, notamment en raison du coût. Dans un deuxième temps, certains soucis à l'intérieur des chicanes sont ressortis lors des travaux, entraînant cet effet de « vaguelettes ». La Municipalité a exprimé sa déception au sujet de la qualité de cette nouvelle route auprès des entrepreneurs.

Au sujet du questionnement de Monsieur Cédric Barde sur les coûts de la gare de Sugnens, Monsieur Daniel Leuba confirme que la commune ne contribue pas à ceux-ci. Le LEB assure le financement via le fonds d'infrastructure ferroviaire.

Pour continuer, Monsieur Daniel Leuba informe qu'il rencontre l'ingénieur chargé de la réfection de la route de Sugnens demain et en parlera au prochain Conseil. Il précise que si le préavis municipal 23/2018 portant sur le budget 2019 est validé ce soir, la Municipalité lancera des appels d'offres en début 2019.

Monsieur Daniel Leuba présente l'étude en cours sur les niveaux sonores et les bruits au sein la commune. Celle-ci a révélé deux sites se trouvant dans un degré de sensibilité élevée. Le canton entre donc en matière en accordant des subventions pour la réfection de la route avec un revêtement phono absorbant. La DGMR a donné son accord pour débiter les travaux avant la finalité de l'étude. Le décompte ayant lieu demain, l'envoi de la facture au canton se fera rapidement et le versement des subventions devrait suivre.

Monsieur Daniel Leuba conclue en informant que la gare de Sugnens est terminée et que les trains circulent à nouveau. Divers travaux doivent encore être finalisés autour de celle-ci d'ici fin mars 2019.

Monsieur François Guizzetti donne des précisions concernant la gare de Sugnens : l'électricité au stand de tir est conforme aux normes en vigueur. Il demande également qu'on lui communique les coordonnées de la présidente du club de Beach Volley afin de les transmettre au LEB à propos du terrain.

Concernant la régionalisation des STEP, Monsieur François Guizzetti avise que le COPIL a été formé entre les 9 communes concernées et que différentes commissions et sous-commissions ont été

prises en place. Les membres vont travailler sur une convention de partenariat qui réglera les points à respecter pour préparer le rapport de mai 2021.

Monsieur François Guizzetti informe qu'un travail de réflexion a été entrepris afin d'alimenter suffisamment en eau la ferme des Novalles. Généralement approvisionnée par de l'eau de source, elle a dû être ravitaillée par une citerne de Dommartin cette année, en raison du manque d'eau. Il expose deux propositions : la première est de la raccorder directement à une conduite de l'AIAE par le chemin le plus direct. La deuxième est de dévier une partie du chemin, l'augmentant de quelques mètres, avec un raccord sur une conduite communale. Ceci donnerait une polyvalence supplémentaire pour de futurs raccords.

Monsieur David Gindroz interroge à propos de l'approvisionnement temporaire par l'eau de Dommartin, soulevant la restriction d'eau de cet été. Monsieur François Guizzetti précise que l'impact n'était pas grand, et que techniquement de l'eau était disponible dans tous les villages.

Monsieur Cédric Barde demande quels seront les organes de financement pour ces travaux. Monsieur François Guizzetti explique que cette question est en cours, une demande de subvention sera faite à l'ECA et une partie des frais sera à la charge du propriétaire.

Monsieur Patrick Jatton pose la question du diamètre des tuyaux. Monsieur François Guizzetti répond qu'ils feront un diamètre nécessitant des travaux passablement importants.

Monsieur Sébastien Hirschi demande si d'autres subventions sont possibles. Monsieur François Guizzetti informe qu'une requête est en cours pour bien agricole.

Madame Gisèle Jatton questionne au sujet d'une obligation d'utilisation de l'eau pour la famille Tschudin. Monsieur François Guizzetti précise que le travail de réflexion de la commune prend en compte la consommation d'eau de ce lieu. Il mentionne également que la Municipalité travaille sur une étude en lien avec l'ECA et l'OFCO afin de correspondre aux exigences.

Concernant l'AIAE et l'AIEAJ, Monsieur François Guizzetti présente un graphique sur la production des eaux de source cette année : à partir de la semaine 15, la quantité d'eau était nettement en baisse. L'impact a été plus visible sur le réseau de l'AIEAJ auquel le village de Dommartin est raccordé, expliquant ainsi la restriction. Une discussion est actuellement en cours pour raccorder sur le réseau de l'AIAE une source de Thierrens qui est actuellement sur le réseau de l'AIEAJ. Monsieur Jacques Piguet demande s'il ne serait pas possible d'améliorer la récupération des eaux de pluie et de créer des projets allant en ce sens. Monsieur Jean-Claude Gilliéron précise que chaque individu peut entreprendre des initiatives personnelles dans ce but.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron informe que le SDT a approuvé, sous réserve du droit des tiers, la zone réservée communale selon l'art. 46 de la LATC sur la commune de Montilliez. La Municipalité attend un courrier cette semaine afin de savoir s'il y a eu recours de la part des opposants, et si ce n'est pas le cas elle commencera les appels d'offres pour la transformation du collège de Dommartin.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron avise que l'atelier de loisir créatif pour enfants va ouvrir début janvier au collège de Sugens.

Il annonce le futur départ à la retraite de Monsieur Guy Blaser le 30 juin 2019. En vue de son remplacement, la Municipalité a engagé au 1^{er} mai 2019 Monsieur Florian Gindroz, qui se présentera plus en détails au conseil communal du 18 mars 2019.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie la Municipalité pour ses communications.

6. Élection d'un suppléant à la commission urbanisme

En lien avec le départ de Monsieur Philippe Curchod, un membre suppléant doit être nommé à la commission urbanisme. Monsieur David Gindroz, seul proposant, le remplacera.

7. Comptes-rendus des délégués aux associations

Madame Brigitte Mermoud a participé à la réunion de l'ARGDV : le budget 2019 a été accepté et plusieurs changements au comité ont eu lieu. L'Espace culturel d'Assens exposera les œuvres d'une quarantaine d'artistes entre Assens et Echallens sur un parcours pédestre de 7km entre le mois de mai et septembre 2019. Elle invite chacun à visiter le site internet de la région du Gros-de-Vaud.

Madame Pascale Mermoud résume l'assemblée de l'AIAE : le budget 2019 a été accepté et une augmentation de 5ct/m³ eau aura lieu.

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 10 décembre 2018

Monsieur Alexandre Mermoud était présent à l'assemblée de la STEP : le budget 2019 a été accepté. Les informations concernant la régionalisation ont déjà été transmises par Monsieur François Guizzetti.

Monsieur Alexandre Mermoud s'est rendu à la réunion de l'AIEHJ : le budget 2019 a été accepté.

Préavis municipal 23/2018 concernant le budget municipal 2019 (rapporteur commission GF Monsieur Jean-Marc Berney)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il explique que les excédents de charge depuis 2013 résultent de la volonté d'investir dans les infrastructures. Le budget est fait au plus proche de la conscience de la Municipalité avec des chiffres les plus précis possibles. Il profite de remercier Monsieur Pascal Pillonel pour sa collaboration dans la projection du budget.

Monsieur Daniel Leuba corrige une erreur à la page 5 : le coût par habitant planifié en 2019 est de CHF 631.92 à la place de CHF 664.11.

Monsieur Daniel Leuba lit les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Marc Berney lit le rapport de la commission Gestion-Finances et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey ouvre le débat.

En l'absence d'autre intervention, les conclusions du préavis municipal sont mises en votation. **Ces dernières sont acceptées à l'unanimité.**

Monsieur Daniel Leuba donne des précisions non soumises au vote : le canton s'est engagé pour reprendre l'ensemble des coûts des soins à domicile en 2020. Les investissements prévus en 2019 concernent le collège de Dommartin, le PGA, l'éclairage public et la place de jeux.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz, appuyé par Monsieur Cédric Barde, rebondit sur la question du point d'impôt concernant l'augmentation du canton de 0,5 % en précisant que si la commune ne le compense pas ce sera forcément le contribuable qui devra le reprendre. Monsieur Daniel Leuba répond qu'il reste encore des inconnues mais qu'il est important d'avoir ces informations.

8. Préavis municipal 24/2018 concernant le remplacement des luminaires de l'éclairage public communal (rapporteur commission Ad'Hoc Monsieur Florian Gindroz, rapporteur commission GF Monsieur Jean-Marc Berney)

Monsieur François Guizzetti présente le préavis. Il concerne une demande de crédit de CHF 150'000 pour la modification de l'éclairage public. L'étape 1 concerne les communes de Naz, Dommartin et Sugnens.

Monsieur Gilles Rossier questionne au sujet de l'étude présentée dans le préavis, touche-t-elle l'ensemble des luminaires sur les 4 communes ? Monsieur François Guizzetti confirme que oui et précise que l'économie d'énergie actuelle à la page 7 du préavis est calculée sur les deux parties des travaux.

Monsieur Jacques Piguët demande si un abaissement nocturne est prévu. Monsieur François Guizzetti confirme que celui-ci est inscrit dans le préavis. Monsieur Jacques Piguët souhaiterait qu'une contre-offre soit faite en mandatant des entrepreneurs de la commune. Monsieur François Guizzetti explique que ce n'est pas prévu, il précise que la commune est sous contrat avec la Romande Energie depuis 2013. Il fait part des potentielles différences de tarif sur la quantité de marchandise ainsi qu'un questionnement au niveau des subventions accordées. Monsieur Daniel Leuba précise qu'une analyse financière avait été faite lors de la fusion des communes et que la Romande Energie avait des tarifs préférentiels comparé aux anciens fournisseurs. Il va néanmoins poser la question à la Romande Energie pour éventuellement déléguer une partie du travail.

Monsieur Luc Bovard interroge au sujet de la différence de modèles des lampadaires choisis. Monsieur François Guizzetti explique que pour Dommartin, Poliez-le-Grand et Naz, seule la tête sera changée, tandis que pour le village de Sugnens il faut changer également le mât. Le rapport efficacité / prix a été pris en considérant lors du choix de la commande.

Monsieur Claude Mermoud fait part d'une étude sur la pollution par lumière blanche des LED. Monsieur François Guizzetti répond que la Municipalité n'a pas entendu parler de ce sujet et en discutera avec la Romande Energie. Monsieur Luc Bovard ajoute qu'une polémique porte sur la composante bleue des lumières LED qui causerait divers problèmes de santé.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz soulève qu'il y a 10 ans de gros travaux sur l'éclairage public ont été faits à Dommartin et les installations étaient projetées sur les 30 années suivantes. Il est surpris que des changements aient déjà lieu. Monsieur François Guizzetti répond que le but principal étant l'économie d'énergie, le passage aux LED n'aurait pas de sens s'il ne se faisait pas dans tous les villages de la commune. Monsieur Daniel Leuba précise que les amortissements actuels sont prévus sur les prochains 15 ans, l'évolution technologique rendant les matériaux plus rapidement obsolètes.

Monsieur Cédric Barde souhaiterait écouter les rapports des commissions. Il remarque également que le préavis porte sur la première étape des travaux alors que le budget prend en compte l'étape de Poliez-le-Grand qui est conséquente. Monsieur François Guizzetti explique que les subventions permettent de récupérer des investissements pour les travaux de Poliez-le-Grand.

Monsieur François Guizzetti lit les conclusions du préavis.

Monsieur Florian Gindroz lit le rapport de la commission Ad Hoc et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté. Il invite la Municipalité à entreprendre une 2ème phase en ce qui concerne un futur passage à l'éclairage LED avec abaissement nocturne pour Poliez-le-Grand.

Monsieur Jean-Marc Berney lit le rapport de la commission Gestion-Finances et recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Menétrey ouvre le débat.

Monsieur Gilles Rossier soulève que les chiffres en lien avec les kilowatts calculés par la commission Gestion-Finances ne font pas référence à un investissement : les CHF 7'819.35.- correspondent à un amortissement. Il demande si cela remet en question la position des membres de la commission. Monsieur Daniel Leuba explique que l'important est le retour sur investissement sur 15 ans et que cela ne remet pas en cause le travail de la commission.

Messieurs David Aubert, Sébastien Hirschi, Philippe Ethenoz, Thomas Tschudin et Jean-Marc Berney maintiennent les conclusions du rapport de commission.

Monsieur Daniel Leuba précise que formellement, le Conseil statue sur les conclusions et ne se prononce pas sur le contenu.

Monsieur Gilles Rossier soulève que, pour lui, les points dans le préavis ne sont pas suffisamment clairs pour que la commission puisse s'imprégner de tous les éléments.

Monsieur Jacques Piguet souhaite que la Municipalité se prononce sur une éventuelle possibilité de déléguer une partie du travail aux entrepreneurs locaux. Monsieur François Guizzetti affirme qu'il prendra contact avec la Romande Energie à ce sujet.

Monsieur Éric Gysin fait remarquer que des subsides sont en jeu et souhaiterait que, pour la 2ème étape, la Municipalité arrive à convaincre le Conseil que les travaux reviennent à la Romande Energie.

Monsieur Luc Bovard demande si les installations se feront sur tous les grands axes. Monsieur François Guizzetti répond à l'affirmative.

En l'absence d'autre intervention, les conclusions du préavis municipal sont mises en votation. **Ces dernières sont acceptées par 34 voix, 0 voix contre, 3 abstentions.**

9. Divers

Monsieur Nicolas Menétrey passe la parole au conseil.

Madame Gisèle Jatton a été approchée par des habitants de Sugnens à propos de la sécurité des piétons. Elle précise que ce serait souhaitable d'ajouter deux passages cloutés, et fait la comparaison avec le village de Fey. La DGMR préconise de faire des pétitions pour ces demandes. Elle questionne également au sujet du contrôleur de vitesse acheté par la commune qui pourrait être placé en permanence. Monsieur Daniel Leuba répond que le nombre de passages piétons et leur emplacement avait été décidé lors de Village 08. Cette mise en place nécessite un comptage par la DGMR. Il précise qu'il ne suffit pas d'un passage piéton pour garantir la sécurité et que chacun doit être responsable de son acte. Madame Gisèle Jatton et Monsieur Luc Bovard précisent qu'une réorganisation des transports scolaires a été faite depuis Village 08, et qu'à présent le car postal s'arrête de l'autre côté de la route pour laisser descendre les écoliers. Une demande serait opportune en mettant en avant cet argument. Monsieur Daniel Leuba s'engage

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 10 décembre 2018

à relancer une étude. Monsieur Patrick Jaton demande s'il est possible de déplacer un passage piéton car il y a beaucoup de trafic devant chez lui. Monsieur Daniel Leuba répond que ce n'est pas pratique mais qu'il va le prendre en compte dans la future étude. Monsieur Thierry Gay-Crosier annonce que le contrôleur de vitesse va être remis sur les routes.

Monsieur Alexandre Mermoud demande si les décorations de Noël sur les mâts d'éclairage vus à Echallens sont proposées par la Romande Energie. Monsieur François Guizzetti le confirme, mais n'y a pas prêté attention.

Monsieur Nicolas Menétrey annonce qu'une verrée de fin d'année est offerte à l'auberge communale. Il rappelle la date du prochain Conseil communal du 18 mars 2019.

Sans autre remarque, Monsieur Nicolas Menétrey remercie les conseillers de leur présence et clôt la séance à 22h13.

Le Président



Nicolas Menétrey



La Secrétaire



Laureen Pittet